

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 02 MAI 2022

Convocations adressées le : Vendredi 22 avril 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 12) ;
8 (ordre du jour 13 à 17)
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10 (ordre du jour 1 à 12) ;
9 (ordre du jour 13 à 17)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD;
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 1 à 12); Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian
GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Néant.

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 3 à 17); Michel PADONOU; Régis SALIC.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Lionel AUDIGER; Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX; Patrick LEFRANCOIS;
Sébastien MARAIS; Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**C 22/05/04 – FINANCES - SUBVENTION A L'ASSOCIATION FUB – FEDERATION
DES USAGERS DE LA BICYCLETTE**



Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Les 10 et 11 février 2022 a eu lieu, à Tours, le 22^{ème} Congrès de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). L'organisation de cet événement national sur notre territoire a été l'occasion pour des centaines d'acteurs associatifs et professionnels de mettre en avant les modes actifs et d'échanger sur leur développement.

La FUB a sollicité par courrier en date du 11 octobre 2021 une aide de 10 000 euros afin de soutenir l'organisation de ce congrès.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros à la Fédération française des usagers de la bicyclette.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Absentions :

- Madame Brigitte PINEAU
- Monsieur Franck MAZET

Votes pour :

- Wilfried SCHWARTZ
- Christophe BOULANGER
- Christophe BOULANGER (pour Emmanuel DENIS)
- Alain BENARD
- Emmanuel FRANCOIS
- Armelle GALLOT-LAVALLEE
- Christian GATARD
- Michel GILLOT

La délibération est adoptée.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN